

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du vendredi, **1^{er} juin 2018, à 19h30** à la salle communautaire sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.



Sont présents :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Julie Ricard, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la réunion

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Lecture et adoption des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 4 mai 2018 et des assemblées extraordinaires du 8 et du 22 mai 2018

2. Finances

- 2.1 Lecture et adoption - comptes fournisseurs de mai 2018
- 2.2 Rapport des salaires et autres dépenses au 31 mai 2018
- 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 mai 2018

3. Mine Lac à la Loutre

4. Rapport du maire

- 4.1 Présentation des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

5. Période de questions

6. Département de l'Administration

- 6.1 Correspondance annexe III
- 6.2 Reconduction de l'entente actuelle avec l'UMQ concernant le regroupement d'achat de pneus
- 6.3 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter résultats
- 6.4 Affectation du surplus de la franchise d'assurances -Camion 6 roues GMC 2007
- 6.5 Offre pour l'achat d'un appareil d'entraînement -Tapis roulant

7. Département des Ressources humaines

- 7.1 Compte rendu du département
- 7.2 Nomination de la directrice générale adjointe
- 7.3 Démission au poste de chauffeur journalier occasionnel
- 7.4 Affichage du poste de chauffeur journalier occasionnel

8. Département de l'Hygiène du milieu

- 8.1 Compte rendu du département

9. Département des Travaux publics

- 9.1 Compte rendu du département
- 9.2 Dépôt de la subvention du PAARRM et répartition des fonds
- 9.3 Lancement d'un appel d'offres public AOP2018-01TP (projet de remplacement d'un ponceau sur le chemin du LGE)

10. Département de la Sécurité publique

- 10.1 Compte rendu du département

11. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement

- 11.1 Compte rendu du département

- 11.2 Demande d'appui de la municipalité de Lac-Simon dans le cadre de leur projet contre les bouteilles d'eau à usage unique
- 11.3 Nomination de M. Rose à titre de coordonnateur local des cours d'eau
- 11.4 Présentation publique- caractérisation des lacs -16 juin (info)
- 11.5 PIIA (affichage) rue Filiatreault
- 11.6 Demande de dérogation mineure 296, ch. du Tour-du-lac
- 11.7 Demande de dérogation mineure 600, ch. du Tour-du-lac

12. Département des Loisirs, culture et tourisme

- 12.1 Compte rendu du département
- 12.2 Nomination lors du gala de la Corporation des Loisirs de Papineau
- 12.3 Subvention Kino-Québec
- 12.4 Avis sur l'éthique en loisir en sport

13. Département de la promotion et développement économique

- 13.1 Compte-rendu du département
- 13.2 Demande d'appui du club des Maraudeurs

14. Département du Service à la collectivité

15. Varia

16. Période de questions

17. Fin de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

2018-06-18835
Ouverture de la séance

Il est **résolu**

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Duhamel à

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2018-06-18836
Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu**

QUE,

Le Conseil approuve l'ordre du jour en laissant les variés ouverts

1.2 Lecture et adoption des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 4 mai 2018 et des assemblées extraordinaires du 8 et du 22 mai 2018

2018-06-18837
Lecture et adoption des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 4 mai 2018 et des assemblées extraordinaires du 8 et du 22 mai 2018

Il est **résolu**

QUE,

La lecture des procès-verbaux de l'assemblée régulière du 4 mai 2018 et des assemblées extraordinaires du 8 et du 22 mai 2018 soit exemptée et qu'ils soient adoptés tels que déposés.

2. FINANCES

2.1 Lecture et adoption des comptes fournisseurs

2018-06-18838

Adoption des comptes fournisseurs au 31 mai 2018

Il est **résolu**

QUE,

Le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 31 mai 2018 pour un montant total de 147 443, 94 \$ et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

Liste sélective des déboursés, payés par les chèques 21080 à 21159.

Les paiements directs 500160 à 500169.

Prélèvements 4667 à 4695.

QUE,

Les frais de déplacement et autres dépenses, payés à même les salaires, au montant de 993,34\$ soient également approuvés ;

QUE,

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à cette liste, soient par la même occasion approuvées.

2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois de mai 2018

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de mai 2018, pour une dépense totale de 59 558,99 \$ a été déposé à tous les membres du conseil.

Je, soussigné, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Julie Ricard, directrice générale et secrétaire-trésorière

2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 mai 2018

2018-06-18839

Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 mai 2018

Il est **résolu**

QUE,

Le rapport des revenus et dépenses, au 31 mai 2018, soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

3 MINE LAC À LA LOUTRE

4 RAPPORT DU MAIRE

4.1 Présentation des faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe

Un rapport sur les faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe est soumis aux membres du conseil et aux citoyens.

5 PÉRIODE DE QUESTIONS

6 DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

6.1 Correspondance Annexe III

Le détail de la correspondance du mois de mai 2018 apparaît en annexe III, dans un document intitulé « *Correspondance assemblée du mois de juin 2018* ».

6.2 Reconduction de l'entente actuelle avec l'UMQ

2018-06-18840

Mandat à l'UMQ pour l'achat de pneus neufs, réchapés et remoulés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire adhérer à ce regroupement d'achats de pneus (Pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités.

Il est résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents pneus nécessaires aux activités de la Municipalité;

QUE la Municipalité consent à ce que l'UMQ délègue au Centre de services partagés du Québec (CSPQ), l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat ;

QUE la Municipalité confirme son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CSPQ pour la période du 1^{er} avril 2019 au le 31 mars 2022 (3 ans) ;

QUE la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la fiche technique d'inscription transmise qui vise à

connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin ;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé ;

QUE la Municipalité reconnaît que, selon la politique administrative du CSPQ, il percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0.6% versé au CSPQ et 0.4% à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus ;

QUE la Municipalité reconnaît, selon la politique administrative du CSPQ, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CSPQ et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500.00 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficier de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le CSPQ.

6.3 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
--

La directrice générale, Madame Julie Ricard, dépose le certificat relatif à la tenue du registre pour le règlement 2018-04 décrétant une dépense de 280 000 \$ et un emprunt de 280 000 \$ pour la réfection du Centre communautaire et mairie en regard à des travaux de remplacement du système de chauffage/climatisation et ventilation

Personne n'est venu signer pour demander que ce règlement fasse l'objet d'un référendum.

6.4 Affectation du surplus de la franchise d'assurances- Camion 6 roues GMC 2007

2018-06-18841 Affectation du surplus de la franchise d'assurances -Camion 6 roues GMC 2007

CONSIDÉRANT l'accident survenu le 2 février dernier avec le camion 6 roues GMC 2007;

CONSIDÉRANT les réparations effectuées par le garage François Thouin inc., suivant l'estimé des assurances ;

CONSIDÉRANT la franchise au montant de 2500 \$

Il est résolu

Que,

La franchise au montant de 2500 \$ soit financée à même le surplus-Franchise assurance 59-13140-000 et affecté au poste de l'excédent de fonctionnement affecté 03-51000-000.

6.5 Offre pour l'achat d'un appareil d'entraînement- Tapis roulant

2018-06-18842 Offre pour l'achat d'un appareil d'entraînement- Tapis roulant

CONSIDÉRANT l'offre d'achat du tapis roulant se trouvant dans le corridor du bureau municipal, au montant de 50 \$, reçue par courriel de M. Denis Robillard, le lundi 28 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT que le tapis roulant est défectueux;

Il est **résolu**

Que,

Le Conseil accepte l'offre de M. Denis Robillard et lui vend le tapis roulant pour la somme de 50 \$

7 DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

7.1 Compte rendu du département

Dépôt du compte rendu concernant les activités liées au département des ressources humaines.

7.2 Nomination de la directrice générale adjointe responsable des finances

2018-06-18843

Nomination de la directrice générale adjointe responsable des finances

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Daniel René, directeur général adjoint-urbanisme et gestion du territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale de nommer madame Liette Quenneville, adjointe administrative à la direction générale- finances comme directrice générale adjointe responsable des finances;

Il est **résolu**

Que,

Les membres du conseil acceptent la recommandation de la direction générale pour la nomination de madame Liette Quenneville au poste de directrice générale adjointe responsable des finances et ce, à compter du 1^{er} juin 2018

Que,

Le maire monsieur David Pharand et la directrice générale madame Julie Ricard soient autorisés à signer l'entente négociée pour et au nom du conseil

7.3 Démission du poste de chauffeur journalier occasionnel

2018-06-18844

Démission du poste de chauffeur journalier occasionnel

CONSIDÉRANT la lettre de démission de M. Jean-Pierre Jr Larocque à titre de chauffeur journalier occasionnel reçue le 25 mai 2018 et effective le vendredi 8 juin;

Il est **résolu**

Que,

Le Conseil accepte la démission de M. Jean-Pierre Jr Larocque à titre de chauffeur journalier occasionnel et remercie M.Larocque pour son implication au sein de la Municipalité de Duhamel

7.4 Affichage du poste de chauffeur journalier occasionnel

2018-06-18845

Affichage du poste de chauffeur journalier occasionnel

CONSIDÉRANT la démission de M. Jean-Pierre Jr Larocque à titre de chauffeur journalier occasionnel effective le vendredi 8 juin;

Il est résolu

Que,

L'administration procède à l'affichage du poste de chauffeur journalier occasionnel selon les règles d'affichage prévues à la convention collective 2018-2023

8 DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 Compte rendu du département

Dépôt du compte rendu concernant les activités liées au département de l'hygiène du milieu.

9. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

9.1 Compte rendu du département

Monsieur Gaëtan Lalande donne le compte rendu concernant les activités liées au département des Travaux publics.

9.2 Dépôt de la subvention du PAARRM et répartition des fonds

2018-06-18846

Dépôt de la subvention du PAARRM et répartition des fonds

CONSIDÉRANT QUE Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports octroie une subvention de 15 000 \$ dans le cadre du programme PAARRM ;

Il est résolu

Que,

L'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal au montant de 15 000\$ offerte par notre député monsieur Alexandre Iracà, servira à effectuer des travaux de dynamitage sur le chemin du lac Gagnon Est afin de permettre l'aménagement d'un ponceau et creusage d'un fossé entre le 2120 et 2130 LGE ;

Que,

Les travaux sont estimés à 20 000\$ et que le poste 02-32000-521 intitulé *entretien des chemins* sera affecté pour couvrir les sommes manquantes.

9.3 Lancement d'un appel d'offres public AOP2018-01TP

2018-06-18847

Lancement d'un appel d'offres public AOP2018-01TP

Il est résolu

Que,

Le Conseil autorise le lancement d'un appel d'offres public portant le numéro AOP2018-01TP, concernant le projet de remplacement d'un ponceau du chemin Lac Gagnon Est, suite au dépôt des plans et devis par la firme N.Sigouin Infra-conseils.

10. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Compte rendu du département

Monsieur Gaëtan Lalande donne le compte rendu concernant les activités liées au département de la sécurité publique.

11. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

11.1 Compte rendu du département

Monsieur Picard donne le compte rendu concernant les activités liées au département de l'urbanisme et de l'environnement.

11.2 Demande d'appui de la municipalité de Lac-Simon dans le cadre de leur projet de bannissement de l'achat de bouteilles d'eau à usage unique

2018-06-18848

Demande d'appui de la municipalité de Lac-Simon dans le cadre de leur projet de bannissement de l'achat de bouteilles d'eau à usage unique

CONSIDÉRANT la résolution 088-03-2018 adoptée par le conseil de la municipalité de Lac Simon, concernant le bannissement de l'achat de bouteilles d'eau à usage unique pour les élus, les invités et son personnel, sauf pour le service de protection des incendies, lorsque les pompiers ont à intervenir sur les lieux d'un sinistre ;

Il est **résolu**

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel félicite la démarche de la municipalité de Lac-Simon dans leur projet de bannissement de l'achat de bouteilles d'eau à usage unique.

11.3 Nomination de monsieur Alexandre Rose à titre de coordonnateur local des cours d'eau

2018-06-18849

Nomination de monsieur Alexandre Rose à titre de coordonnateur local des cours d'eau

ATTENDU Que la municipalité de Duhamel, a adhéré à « l'Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau » (résolutions de la MRC 2013-01-018 et 2017-02-023);

ATTENDU Qu'aux fins de la réalisation des objets de ladite Entente, la municipalité doit nommer un(e) ou des employé(e)(s) qui exerce(nt) les pouvoirs de la personne désignée au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est **résolu**

QUE :

La municipalité de Duhamel nomme M. Alexandre Rose, inspecteur en environnement, coordonnateur des matières résiduelles et espaces verts, à titre de personne désignée au sens :

- De l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;
- De « l'Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau » en vigueur;

- Et des règlements de la MRC # 075-2005; # 086-2007 et # 087-2007.

ET QUE :

Une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau pour ratification par voie de résolution, tel que prévu à l'article 3 de ladite Entente.

11.4 Présentation publique-caractérisation des herbiers-16 juin

Présentation publique-caractérisation des herbiers-16 juin

Information concernant la tenue d'une rencontre sur la caractérisation des plantes aquatiques donnée par l'Organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon qui aura lieu au Centre Communautaire le 16 juin à 10 h.

11.5 Demande de permis d'affichage commercial assujettie à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA 2013-10) – 1830, rue Filiatreault

2018-06-18850 Demande de permis d'affichage commercial assujettie à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA 2013-10) – 1830, rue Filiatreault

CONSIDÉRANT QU'une demande d'affiche commerciale a été déposée au service d'Urbanisme et que cette dernière est assujettie à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA numéro 2013-10) pour la propriété sise au 1830, rue Filiatreault.

CONSIDÉRANT QUE l'affiche proposée est assujettie aux dispositions du règlement de zonage numéro 2013-05 actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été analysée par le comité consultatif en urbanisme (CCU) et que ce dernier juge que la proposition du commerçant rencontre les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande favorablement la demande au Conseil de façon conditionnelle ;

Il est **résolu**

Que,

Ce Conseil endosse la recommandation du CCU et permet l'émission du permis pour la demande de PIIA citée en rubrique à la condition que le permis soit délivré dans les trois (3) mois suivant l'adoption de la présente résolution.

11.6 Demande de dérogation mineure – 296 chemin du Tour-du-Lac

2018-06-18851 Demande de dérogation mineure – 296 chemin du Tour-du-Lac

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été présentée en bonne et due forme au Service d'urbanisme de la Municipalité pour l'agrandissement du bâtiment principal existant, situé complètement dans la bande de protection riveraine de 15 mètres et du 20 mètres de la marge riveraine au 296, chemin du Tour-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre cet agrandissement à 2,5 mètres de la marge de recul latérale minimale de 5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE ledit bâtiment principal possède un droit acquis quant à son implantation et que l'agrandissement proposé ne pourrait pas être effectué

raisonnablement ailleurs sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE la demande est recevable selon la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de préjudice causé aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) a analysé cette demande et en fait une recommandation favorable au Conseil à certaines conditions;

Il est résolu

Que,

Le conseil endosse la recommandation du CCU et permet l'émission du permis pour l'agrandissement du bâtiment principal au 296, chemin du Tour-du-Lac, en dérogation de notre règlement de zonage numéro 2013-05, aux conditions suivantes :

1. Déplacer la remise à bois à d'1,5 mètre de la marge de recul latérale
2. Contrôler la gestion des eaux de ruissellement de la toiture;
3. Retirer tous les accessoires et la galerie qui se trouvent dans la bande de protection riveraine;
4. Renaturaliser la bande de protection riveraine;
5. Le permis doit être émis dans les 6 mois de l'adoption de la résolution accordant la dérogation.

11.7 Demande de dérogation mineure – 600 chemin du Tour-du-Lac

2018-06-18852 Demande de dérogation mineure – 600 chemin du Tour-du-Lac
--

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à permettre la construction d'une galerie attachée au bâtiment principal qui sera retiré complètement de la marge riveraine de 20 mètres.

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre la construction de la galerie qui empiètera de 4,2 mètres dans la marge riveraine de 20 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du bâtiment principal reconstruit et relocalisé à l'extérieur de la bande riveraine du 20 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la demande est recevable selon la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas de préjudice causé aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) a analysé cette demande et en fait une recommandation favorable au Conseil à certaines conditions;

Il est résolu

Que,

Le conseil endosse la recommandation du CCU et permet l'émission du permis pour la construction de la galerie au 600, chemin du Tour-du-Lac, en dérogation de notre règlement de zonage numéro 2013-05, aux conditions suivantes :

1. Renaturalisation ou est le bâtiment existant;

2. Les eaux de pluies pour la toiture et la galerie doivent être gérées directement sur le terrain au moyen de jardins de pluie, d'une citerne ou d'un puits percolant conformément à l'article intitulé « Gestion des eaux de ruissellement » du présent règlement;

12. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

12.1 Compte-rendu du département

12.2 Félicitations aux nominés lors du gala de la Corporation des Loisirs de Papineau

2018-06-18853

Félicitations aux nominés lors du gala reconnaissance de la Corporation des Loisirs de Papineau

CONSIDÉRANT la tenue du gala reconnaissance de la Corporation des Loisirs de Papineau, le 9 mai dernier ;

CONSIDÉRANT les mises en nomination pour la municipalité de Duhamel étaient Madame Réjeanne Fournier et Monsieur Gaëtan Lalande ainsi que Madame Lyne et Monsieur André Fortin ;

CONSIDÉRANT leur implication bénévole lors des différentes activités organisées par la municipalité ;

Il est **résolu**

Que,

Les membres du Conseil demandent qu'une lettre de félicitations soit transmise aux nominés pour leurs nombreuses implications lors des différentes activités organisées par la municipalité.

12.3 Subvention Kino-Québec

2018-06-18854

Subvention Kino- Québec

CONSIDÉRANT que le programme *Plaisirs actifs-été 2018* de Kino-Québec offre une aide financière aux Municipalités dans le cadre de projets faisant la promotion de l'activité physique ;

CONSIDÉRANT la mise sur pied du projet *Duhamel, la vraie vie ! Pour tous les âges et tous les goûts !*, par Mme Caron, coordonnatrice en loisirs, culture et tourisme visant à favoriser la pratique régulière d'activités physiques, sportives et de plein air ;

CONSIDÉRANT que le projet *Duhamel, la vraie vie ! Pour tous les âges et tous les goûts !* correspond aux critères d'admissibilité à l'aide financière offerte par Kino-Québec ;

Il est **résolu**

Que,

Les membres du Conseil autorisent Mme Caron, coordonnatrice en loisirs, culture et tourisme, à compléter le formulaire de demande d'aide financière du Programme *Plaisirs actifs-été 2018* de Kino-Québec pour un montant de 5000 \$.

2018-06-18855

Avis sur l'éthique en loisir et en sport

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Duhamel reconnaît l'importance d'un environnement de loisir et de sport sûr et accueillant pour tous;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Duhamel s'engage à mettre au premier plan les valeurs indissociables d'une contribution positive de la pratique d'activité de loisir et de sport;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Duhamel tient à promouvoir l'éthique auprès de son organisation et de ses membres ;

Il est **résolu**

Que,

Les membres du Conseil autorisent Mme Caron, coordonnatrice en loisirs, culture et tourisme, à se porter signataire de l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport au nom de la Municipalité

13. DÉPARTEMENT DE LA PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1 Compte-rendu du département

13.2 Demande d'appui du club des Maraudeurs

2018-06-18856

Demande d'appui du club des Maraudeurs

CONSIDÉRANT que le Club des Maraudeurs a déposé une demande écrite à la Municipalité afin de solliciter un appui dans ses démarches auprès des députés fédéraux et provinciaux dans le cadre de la réfection du pont des Maraudeurs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Duhamel reconnaît que le pont des Maraudeurs sert autant aux touristes qu'aux motoneigistes,

Il est **résolu**

Que,

Les membres du Conseil appuient le Club de Maraudeurs dans leurs démarches auprès des députés fédéraux et provinciaux.

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-06-18857

Levée de l'assemblée

Il est **résolu**

QUE,

La séance soit et est levée à

David Pharand
Maire

Julie Ricard
Directrice générale et secrétaire-
trésorière